



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0145

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moreton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Conseil de communauté du 23 juin 2014****Délibération n° 2014-0145**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais, approuvé le 24 juillet 2009 par monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, vise à protéger la nappe de l'Est lyonnais et comprend, à ce titre, une orientation "Reconquête et préservation de la qualité des eaux".

L'un des objectifs de cette orientation porte sur la réduction des pollutions diffuses en nitrates et phytosanitaires dans les eaux souterraines. Pour y répondre, le SAGE a porté en 2010-2011 un diagnostic agricole approfondi du territoire de l'Est lyonnais qui a, notamment, permis de déterminer les zones prioritaires et le programme d'actions agricoles nécessaire pour la reconquête de la qualité des eaux. Ces zones prioritaires sont appelées zones d'action efficace (ZAE). Sur le territoire de l'Est lyonnais, le Grenelle de l'environnement et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015 ont identifié 7 captages prioritaires pour lesquels un programme d'actions agricoles doit être obligatoirement mis en œuvre.

La Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) ont décidé de s'associer afin de porter une démarche cohérente et commune sur leurs 6 captages prioritaires : Azieu/Genas, Corbas Ferme Pitiot/Troupillières, Vénissieux-Saint Priest, la Garenne à Meyzieu, chemin de l'Afrique à Chassieu, sous la Roche à Mions, les Romanettes à Corbas.

Les 3 maîtres d'ouvrage assurent ensemble et en commun la maîtrise d'ouvrage de l'animation relative à la mise en œuvre du programme d'actions agricoles sur les ZAE de ces 6 captages prioritaires.

Par ailleurs, dans l'objectif de préservation de la qualité des eaux de ses autres captages et compte tenu de leur teneur en nitrates et pesticides, la Communauté urbaine a décidé de compléter cette mission d'animation obligatoire par 3 missions complémentaires dont elle assure la maîtrise d'ouvrage seule :

- l'animation du programme d'actions agricoles sur le captage des Quatre Chênes à Saint Priest,
- une mission d'expertise en matière de mise en œuvre des prescriptions agricoles des déclarations d'utilité publique (DUP) sur les captages de la Communauté urbaine,
- une mission d'expertise en matière de stratégie foncière pour la préservation de la ressource vis-à-vis des pollutions aux nitrates et pesticides.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2012-3361 du 12 novembre 2012, a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et a désigné les représentants de la Communauté urbaine à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Une consultation composée de 2 lots a été lancée par le groupement de commandes.

- le lot n° 1 relatif à l'animation agricole a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 3 mai 2013 à l'entreprise Envilys.

- le lot n° 2 relatif aux mesures de reliquats azotés a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 21 juin 2013 au laboratoire Cesar.

Les 2 lots sont actuellement en cours d'exécution.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre, élu parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant désigné selon les mêmes modalités que le titulaire.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes pouvant être amenée à intervenir en cours d'exécution des marchés, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant pour la Communauté urbaine. La durée du mandat de ces représentants est liée à celle du groupement de commandes, soit, tel que prévu à l'article 3 de la convention de groupement de commandes "*jusqu'au solde des marchés passés dans le cadre de la présente convention*";

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** monsieur Gérard Claisse en tant que titulaire et monsieur Rolland Jacquet en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.**